
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 16 AOUT 2021

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 21-00845 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de **recrutement de deux cent cinquante (250) élèves Sages-Femmes ou Maïeuticiens d'Etat, session 2021.**

Ce sont :

SAGE-FEMMES OU MAÏEUTIENS D'ETAT

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	RECEPISSE	DATE NAISS.
1°	TRAORE KISWINDSIDA	113181Y	2111_2016_2201_6600	06/01/83
2°	OUEDRAOGO BIBATA	92249C	2102_1516_2177_0612	31/12/84
3°	DIOMA THERESE	103210J	2120_0416_2158_6148	02/10/82
3°	TRAORE O. DONATIENNE GISÈLE	206038B	2115_2016_2197_2088	24/05/80

Arrêté la présente liste à 4 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé (MS).

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Souleymane LENGANE

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon